



Mandat d'inaptitude non notarié : attention !

Il existe sur le marché plusieurs formulaires de mandat d'inaptitude. Les plus anciens sont verts et n'ont qu'une page; les plus récents, plus particulièrement le formulaire du curateur public, ont maintenant plusieurs pages et sont assez complets. Cependant, ils comportent tous plusieurs lacunes qui peuvent les rendre inopérants.

Je m'explique.

Le mandat d'inaptitude qui n'est pas notarié doit être signé devant deux témoins. Les témoins doivent être indépendants, c'est à dire, par exemple, ils ne peuvent être les mandataires nommés ou les mandataires remplaçants, ni leur conjoint respectif. Selon une jurisprudence récente, les membres de la famille du mandant, c'est à-dire celui qui fait le mandat, ne peuvent servir de témoins. Dans tous ces cas, le mandat sera nul.

Mais là n'est pas le principal écueil au mandat devant témoins. Au moment de l'inaptitude, le mandat doit être homologué, autrement dit, il faut prouver devant le tribunal ce qui suit:

- que la personne est inapte, le plus souvent par un avis écrit du médecin traitant et par une évaluation psychosociale;
- que la personne inapte avait la capacité de signer le mandat et l'a bien signé. Pour ce faire, il faut retrouver l'un des témoins, et cela représente la principale difficulté que nous éprouvons lors des homologations de mandats non notariés: les témoins sont introuvables, morts, inaptes ou la famille ne se rappelle tout simplement pas de qui il s'agit. Enfin, faits plus rares, les témoins ne veulent pas collaborer.

Certains concepteurs de formulaires de mandat d'inaptitude ont pensé contourner cette difficulté en prévoyant un endroit pour assermenter l'un des témoins dès la signature du mandat. Le problème, c'est que les règles du Code de procédure civile sont claires: la preuve, le témoignage, donc l'assermentation du témoin, doit se faire pendant l'instance, au moment de l'homologation du mandat d'inaptitude. Donc, si le témoin est introuvable au moment de l'homologation, votre mandat n'a aucune valeur. Imaginez les conséquences: Curatelle publique, conseil de famille, etc.

Une autre déficience du mandat devant témoins c'est qu'il peut être perdu, détruit ou tout simplement oublié.

Il existe plusieurs autres lacunes à ce type de mandat, mais l'espace de cette chronique ne met pas de toutes les exposer. Je veux juste vous rappeler que le mandat notarié ne comporte pas ces lacunes. Que lors de sa rédaction vous bénéficierez des conseils d'un expert, que le mandat notarié sera conservé dans une voûte à l'épreuve du feu et qu'il sera inscrit au Registre des mandats de la Chambre des notaires du Québec.

Not' Journal – Jean-Guy Joubert

L'hiver s'installe tranquillement, pavant la voie à un Noël blanc. Cette semaine marque aussi le virage au code rouge, pour la MRC des Pays-d'en-Haut et la MRC des Laurentides, entraînant, de ce fait, une gradation des interdictions d'activités dans la sphère publique. Les Fêtes seront donc célébrées cette année, simplement, avec les membres de la bulle familiale immédiate.

Côté pandémie de la COVID-19, les bonnes nouvelles sont cependant au rendez-vous, avec les certifications récentes et anticipées de vaccins et le début de la vaccination. Il faut cependant s'armer de patience pour une vaccination complète de la population, celle-ci s'échelonnant sur plusieurs mois. Il ne faudrait toutefois pas crier victoire trop tôt, ne connaissant pas encore la durée ni la portée de la protection vaccinale. De plus, en dépit de ces derniers développements positifs et de notre moral durement atteint par cette pandémie, il ne faudrait surtout pas relâcher notre vigilance et la stricte adhérence aux règles sanitaires et de distanciations physiques pour nous protéger, ainsi que nos proches, de ce terrible virus, car il circule plus que jamais au sein de nos communautés. Gardons à l'esprit que l'histoire de la grande épidémie de la grippe espagnole nous a démontré que la deuxième vague a fait plus de victimes que la vague initiale. Espérons que nous aurons appris de l'histoire et saurons éviter un relâchement des mesures de façon trop hâtive.

Dans notre édition de décembre: Le Journal des Citoyens fête ses vingt ans!

Pour terminer cette année 2020, un merci tout spécial à nos fidèles annonceurs, qui avez supporté le Journal tout au long de ces années et encourageons plus que jamais le commerce local! Dans notre série rétrospective sur notre vingtième anniversaire, vous trouverez en page 35 quelques articles marquants.

Espace Entrepreneur

Notre Espace Entrepreneur fait relâche ce mois-ci, il reprendra en janvier 2021. Cependant, comme nos entrepreneurs ne s'endorment jamais sur leur laurier, mentionnons que le 4 décembre dernier, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Jérôme métropolitain dévoilait, dans le cadre de son Gala Zénith en ligne, les gagnants du prix Jérôme LeGrand, honorant messieurs Benoit-Vincent et Dominic Piché, à la fois pour leur succès en affaires et leur engagement social et communautaire. Plus de détails en

page 20. Bravo à ces deux entrepreneurs de Prévost!

Espace social

En page 5, un portrait de la restauration en temps de COVID. En page 7, une ruée vers le développement dans la ville de Piedmont. En page 8, nous explorons la persévérance scolaire en ces temps incertains. Retour, en page 9, sur les guignolées de Piedmont, Prévost et de Sainte-Anne-Des-Lacs. En page 21, l'opportunité des gens du troisième âge de parfaire leurs connaissances avec le support de l'Université de Sherbrooke. Et le TACL prend un virage technologique au profit de la clientèle du Transport collectif en lançant l'application Zenbus. En page 29, un article sur la neuvième édition du Salon du livre des Premières Nations. En ces temps moroses, où l'esprit n'est pas vraiment à la fête, plusieurs initiatives visant à souligner cette période de festivités de Noël et de fin d'année ont déjà débuté; un bref retour en pages 24, 25, 27 et 29. En page 31, réflexion sur le sens véritable de Noël.

Politique

L'Affaire Maher marque l'actualité politique depuis quelques jours. Un commentaire du Maire Paul Germain, en page 3.

Outre le dossier sur la surfacturation de la part de la ville de Saint-Jérôme aux autres villes de la MRC Rivière-du-Nord en regard du train de banlieue, faudrait-il aussi questionner le dossier sur l'entente en regard de l'aréna entre la Ville de Saint-Jérôme et la Ville de Prévost pour s'assurer que le dossier n'ait pas emprunté la même trajectoire?

Suivez les chroniques du maire de Prévost, en page 10, de la mairesse de Sainte-Anne-des-Lacs, en page 22.

Vous désirez nous soumettre vos articles ou vous impliquer dans votre Journal comme chroniqueur ou illustrateur? N'hésitez pas à me contacter.

Bonne lecture, prudence, port du masque et respect des règles sanitaires, pour espérer passer de belles Fêtes en famille!



788, rue Shaw, Prévost

Tél.: 450-224-2507

maisonentraideprevost@videotron.ca

Retour sur la guignolée

En cette année pleine de remous, notre guignolée réinventée fut un franc succès bien au-delà de nos attentes. À ce jour nous avons recueilli:

- 4800 \$ en bons d'achat chez IGA Extra Famille Piché. Merci à la famille Piché et au Club Optimiste de Prévost;
- 8450 \$ en argent et chèques;
- plus de 15 000 \$ en denrées non périssables;
- cadeaux qui nous ont été offerts pour agrémenter les paniers de Noël.

55 paniers seront remis à des familles de Prévost en plus de 4775 \$ en bons d'achats incluant les résidents de l'Office municipal d'habitation de Prévost.

Merci à nos partenaires: Résidence le toit bleu, CIME-FM, le Club Optimiste de Prévost, IGA Famille Piché, Jean

Coutu, la Ville de Prévost et surtout nos bénévoles et tous les Prévostois pour leur grande générosité.

Horaire des fêtes

La Maison sera fermé du vendredi, 18 décembre, 15h45 jusqu'au dimanche 3 janvier inclus. Reprise des services le lundi, 4 janvier, 13h. (conditionnel aux mesures sanitaires imposées par nos gouvernements)

Ce n'est qu'un au revoir!

Ceci est ma dernière chronique dans votre Journal des citoyens. En effet, en ce 17 décembre, je tourne une page importante de ma deuxième carrière pour prendre une retraite bien méritée. Ces douze années ont écrit un passage important dans ma vie et je remercie tous les Prévostois pour leur confiance, leur complicité et leur amitié.

Heureuses Fêtes à tous!

Heures d'ouverture

Comptoir familial et friperie: • Lundi: de 13 h à 15 h 45 • Mardi au vendredi: de 9 h à 11 h 45 et de 13 h à 15 h 45 • Samedi: Fermé

Heures de dépôt pour meubles et accessoires (entrepôt) - Du lundi au samedi: de 9 h à 16 h
Dimanche - AUCUN DÉPÔT. Dépôt de vêtements - En tout temps, dans les deux contenants bleus extérieurs à l'arrière du bâtiment.



Suivez-nous sur Facebook et venez amis avec nous

www.maisonentraideprevost.org

Devenez membre du votre Journal

Devenir membre est tout à fait simple. Vous devez avoir plus de 18 ans, souscrire aux objectifs du Journal et payer une modique cotisation de 5\$ annuellement. Vous pouvez devenir membre via Paypal à www.journaldescitoyens.ca, ou en remplissant le coupon que vous ferez parvenir au Journal des citoyens accompagné de votre paiement de 5 \$ à l'ordre des Éditions prévostaises à C.P. 603, Prévost, JOR 1T0.

Je désire devenir membre du Journal des citoyens

Voici ma contribution de 5 \$

(Les chèques doivent être faits à l'attention des Éditions Prévostaises)

Nom: _____

Adresse: _____

Journal des citoyens

Prévost • Piedmont • Sainte-Anne-des-Lacs
www.journaldescitoyens.ca

Mission:

Le Journal des citoyens est né du besoin exprimé par un grand nombre de citoyens, de se doter d'un journal non partisan, au service de l'information générale et communautaire. Société sans but lucratif, il est distribué gratuitement dans tous les foyers des municipalités de Prévost, Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

Les Éditions prévostaises ont choisi la gare, symbole de l'activité communautaire, comme quartier général du Journal des citoyens.

AVIS:

Outre la publication exceptionnelle d'un éditorial, les articles sont la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent d'aucune façon le Journal des citoyens.

Tous les textes (article, opinion, annonce d'événements ou communiqué) doivent être accompagnés du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de l'auteur.

La conception des annonces du Journal des citoyens est incluse dans nos tarifs. Toute reproduction en tout ou en partie des textes, des photos ou des annonces est interdite sans la permission écrite du Journal.

Les Éditions prévostaises

C.P. 603, Prévost, Qc, JOR 1T0
Tél.: 450 602-2794

Rédacteur en chef et directeur:

Michel Fortier, tél.: 450 602-2794
redaction@journaldescitoyens.ca

Coordination aux finances:

Sophie Heynemand, tél.: 450 530-8000
sheynemand@journaldescitoyens.ca

Conseiller juridique:

Benoît Guérin
bguerin@journaldescitoyens.ca

Conseil d'administration et collaborateurs créatifs: Jean-Guy Joubert (président), Yvan Gladu (vice-président), Carole Bouchard (secrétaire), Benoît Guérin (trésorier), Sophie Heynemand, Gilbert Tousignant, Odette Morin, Georges Carlevaris, Diane Brault, Yvon Blondin, Lyne Gariépy, Louise Guertin, Jacinthe Laliberté, Marie-Claude Aspiros, Anthony Côté et Marc-André Morin.

Révision des textes:

Gleason Thérberge, Monique Ménard, Daniel Machabée, Louise Guertin, Benoît Guérin et Jean-Guy Joubert.

Journaliste:

Émilie Corbeil
emilie.corbeil@journaldescitoyens.ca

Webmestre:

Alain Boisclair: info@alainboisclair.com

Facebook: journaldescitoyens

Direction artistique et infographie: Carole Bouchard
infographie@journaldescitoyens.ca

Représentante publicitaire:

Lise Pinard, tél.: 450 335-1678
lisepinard@journaldescitoyens.ca

Imprimeur: TC Transcontinental

Tirage certifié: 10900 exemplaires

Distribution: Postes Canada: médiaposte

Dépôt légal:

- Bibliothèque nationale du Québec
- Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1496-2497 Journal des citoyens

Le Journal des citoyens reçoit l'appui de:



« Ce qui, probablement, fausse tout dans la vie c'est qu'on est convaincu qu'on dit la vérité parce qu'on dit ce qu'on pense » Sacha Guitry